

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h 10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Conseil municipal du 27 Septembre 2022 – Délibération n°2022-79/09-02

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du 29 mars 2022 adoptant le Budget Primitif 2022 de la Commune,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 12 septembre 2022,

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 a pour objet d'ajuster les dépenses et les recettes inscrites sur les deux sections du Budget primitif 2022 (BP),

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour le CCAS,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 012,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}:

Adopte la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Section d'investissement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Ajustement du produit des amendes de police 2021		55 916.00 €	13	1345	01
Ajustement du FCTVA		-75 990.07 €	10	10222	01
Autre matériel informatique	-20 074.07 €		21	21838	020
TOTAL	- 20 074.07 €	- 20 074.07 €			

Section de fonctionnement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Fonds de concours en fonctionnement de la CARPF – Exercice 2022		616 657.00 €	74	74751	020
Ajustement recettes relatives à la taxe sur les Pylônes		4 500.00 €	73	73132	01
Location bail précaire EARL LEGRAND – Régularisation exercices 2021-2022		4 298.00 €	70	7035	020
Remboursement accompagnement labellisation MPT / MDD		4 400.00 €	70	7088	020
Bail de chasse – Bois de l'Etang Gobert – Régularisations exercice 2021		1 007.14 €	70	7035	020
Modification de la nature comptable pour la recette pour l'aide à la relance de la construction durable (ACRD)		+67 500.00 €	70	70876	01
Modification de la nature comptable pour la recette pour l'aide à la relance de la construction durable (ACRD)		- 67 500.00 €	77	775	020
Ajustement du FCTVA (entretien)		1 437.90 €	74	744	01
Ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022		11 184.00 €	74	74111	01
Ajustement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2022		36 806.00 €	74	741123	01
Ajustement de la Dotation nationale de péréquation (DNP) 2022		-33 586.00 €	74	741127	01
Mandats annulés sur exercices antérieurs		17 932.23 €	77	773	01
Remboursements sur rémunérations du personnel		11 658.00 €	013	6419	020
Mécénat société Loiseleur		2 000.00 €	70	7088	020
Ajustement de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation		7 754.00 €	73	73123	01
Contrat d'accompagnement Collectivité Conseils (DSP marchés forain)	24 660.00 €		011	611	01
Habillement et vêtements de travail	26 610.00 €		011	60636	020
Rémunération du personnel	286 000.00 €		012	64111	020
Déplacements	5 334.46 €		011	6251	020
Remboursements de salles	15 000.00 €		67	673	01
Augmentation du coût du carburant	20 000.00 €		011	60622	020

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07157-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Complément à la subvention versée au CCAS	87 500.00 €		65	657362	420
Subvention versée au club de plongée	5 345.49 €		65	65748	023
Réparation du système de grue (Ampliroll)	10 000.00 €		011	61551	020
Affranchissement	20 000.00 €		011	6261	020
Frais d'occupation du parking Khair	171 000.00 €		011	6227	020
Accompagnement de la labellisation MPT/MDD	8 800.00 €		011	611	020
Subvention reversée à l'OMS suite à un Mécénat de la société LOISELEUR	2 000.00 €		65	65748	023
Trop-perçu sur subvention versée à l'association USMV	-2 860.00 €		65	65748	023
Subvention versée à l'Association Vill'pa Rando	2 860.00 €		65	65748	023
Subvention versée à l'Association Rafales Esprit contact	1 000.00 €		65	65748	023
Trop-perçu sur subvention versée à l'association Vovinam Viet Vo Dao	-2 000.00 €		65	65748	023
Subvention versée à l'association Vovinam Viet Vo Dao	1 000.00 €		65	65748	023
Admission en non-valeur	3 400.00 €		65	6541	01
Adhésion à l'Andes	398.32 €		011	6281	321
TOTAL	686 048.27 €	686 048.27 €			

TOTAL GENERAL	665 974.20 €	665 974.20 €
----------------------	---------------------	---------------------

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

27 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire)

8 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07157-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

ANNEXE 1**Section d'investissement**

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Ajustement du produit des amendes de police 2021		55 916.00 €	13	1345	01
Ajustement du FCTVA		-75 990.07 €	10	10222	01
Autre matériel informatique	-20 074.07 €		21	21838	020
TOTAL	- 20 074.07 €	- 20 074.07 €			

Section de fonctionnement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Fonds de concours en fonctionnement de la CARPF – Exercice 2022		616 657.00 €	74	74751	020
Ajustement recettes relatives à la taxe sur les Pylônes		4 500.00 €	73	73132	01
Location bail précaire EARL LEGRAND – Régularisation exercices 2021-2022		4 298.00 €	70	7035	020
Remboursement accompagnement labellisation MPT / MDD		4 400.00 €	70	7088	020
Bail de chasse – Bois de l'Etang Gobert – Régularisations exercice 2021		1 007.14 €	70	7035	020
Modification de la nature comptable pour la recette pour l'aide à la relance de la construction durable (ACRD)		+67 500.00 €	70	70876	01
Modification de la nature comptable pour la recette pour l'aide à la relance de la construction durable (ACRD)		- 67 500.00 €	77	775	020
Ajustement du FCTVA (entretien)		1 437.90 €	74	744	01
Ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022		11 184.00 €	74	74111	01
Ajustement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2022		36 806.00 €	74	741123	01
Ajustement de la Dotation nationale de péréquation (DNP) 2022		-33 586.00 €	74	741127	01
Mandats annulés sur exercices antérieurs		17 932.23 €	77	773	01
Remboursements sur rémunérations du personnel		11 658.00 €	013	6419	020
Mécénat société Loiseleur		2 000.00 €	70	7088	020
Ajustement de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation		7 754.00 €	75	75157	01

Accusé de réception en préfecture
077-217795144-20221005-75-07157-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

ANNEXE 1

Contrat d'accompagnement Collectivité Conseils (DSP marchés forain)	24 660.00 €		011	611	01
Habillement et vêtements de travail	26 610.00 €		011	60636	020
Rémunération du personnel	286 000.00 €		012	64111	020
Déplacements	5 334.46 €		011	6251	020
Remboursements de salles	15 000.00 €		67	673	01
Augmentation du coût du carburant	20 000.00 €		011	60622	020
Complément à la subvention versée au CCAS	87 500.00 €		65	657362	420
Subvention versée au club de plongée	5 345.49 €		65	65748	023
Réparation du système de grue (Ampliroll)	10 000.00 €		011	61551	020
Affranchissement	20 000.00 €		011	6261	020
Frais d'occupation du parking Khair	171 000.00 €		011	6227	020
Accompagnement de la labellisation MPT/MDD	8 800.00 €		011	611	020
Subvention reversée à l'OMS suite à un Mécénat de la société LOISELEUR	2 000.00 €		65	65748	023
Trop-perçu sur subvention versée à l'association USMV	-2 860.00 €		65	65748	023
Subvention versée à l'Association Vill'pa Rando	2 860.00 €		65	65748	023
Subvention versée à l'Association Rafales Esprit contact	1 000.00 €		65	65748	023
Trop-perçu sur subvention versée à l'association Vovinam Viet Vo Dao	-2 000.00 €		65	65748	023
Subvention versée à l'association Vovinam Viet Vo Dao	1 000.00 €		65	65748	023
Admission en non-valeur	3 400.00 €		65	6541	01
Adhésion à l'Andes	398.32 €		011	6281	321
TOTAL	686 048.27 €	686 048.27 €			

TOTAL GENERAL	665 974.20 €	665 974.20 €
----------------------	---------------------	---------------------

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07157-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022